

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 mai 2024

RÉFORME DE L’AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 2621)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 245

présenté par

M. Maillot, Mme Bourouaha, M. Peu, M. Bénard, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Monnet, M. Nadeau, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et M. William

ARTICLE 3

I. – Au début de l’alinéa 4, substituer au mot :

« Cinq »

le mot :

« Trois ».

II. – En conséquence, au début de l’alinéa 8, substituer au mot :

« Deux »

le mot :

« Quatre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter le nombre de salariés élus au conseil d’administration de France Médias tout en diminuant le nombre de représentants de l’État.